Suite à la parution d'un décret no 2023-1400 du 29 décembre 2023 relatif aux modalités de publication des indicateurs relatifs à l'égalité des chances entre les femmes et les hommes et aux actions mises en oeuvre pour réduire les inégalités dans les établissements d'enseignement supérieur, BSB produit les indicateurs mentionnés dans le décret pour les programmes reconnus par l'Etat : le programme BACHELOR et le programme Master Grande Ecole. Ces indicateurs sont présentés chaque année au Conseil de Surveillance de BSB

Indicateurs 2024-25

I - Indicateurs relatifs à l'égalité des chances Femmes-Hommes

		BACHELOR (Bac+3)	MGE (Bac+5)
1.	**Part des femmes candidates à l'entrée des formations sanctionnées par un diplôme d'études supérieures reconnu par l'Etat, selon la filière et la spécialité**	45%	49%
2.	**Part des femmes inscrites dans les formations sanctionnées par un diplôme d'études supérieures reconnu par l'Etat, selon la filière et la spécialité**	50%	53%
3.	**Taux de femmes et taux d'hommes parmi les étudiants bénéficiant d'une bourse sur critères sociaux selon la filière et la spécialité de formation**	56% F et 44% H	55% F et 45% H
4.	**Part des femmes parmi les diplômés d'une formation reconnue par l'Etat, aux niveaux «BAC+2», «BAC+3», «BAC+5» et «BAC+8», selon la mention**	57% F	52% F
5.	**Part des doctorantes en première inscription, par discipline: sciences exactes et applications, sciences du vivant, sciences humaines et sociales**	Non concerné (BSB n'étant pas rattachée à une école doctorale, n'accueille pas de doctorant en tant que tel)	
6.	**Taux de femmes et taux d'hommes parmi les doctorants inscrits en première année de doctorat et ayant obtenu un financement pour leur thèse**		
7.	**Part des doctorantes lors de leur soutenance, par discipline: sciences exactes et applications, sciences du vivant, sciences humaines et sociales**		
8.	**Part des femmes parmi les responsables d'associations sportives et étudiantes notamment au bureau et à la présidence**	Au niveau de l'école 59% F membres du bureau 45% F présidente	
9.	**Part des femmes ayant obtenu un emploi un an après l'obtention d'un diplôme d'études supérieures reconnu par l'Etat**	100% (à noter que 93% des femmes ayant obtenu ce diplôme sont en poursuite d'étude un an après son obtention)	86.2%
10.	**Salaire moyen des femmes et des hommes vingt-quatre mois après l'obtention d'un diplôme d'études supérieures reconnu par l'Etat, aux niveaux «BAC+2», «BAC+3», «BAC+5» et «BAC+8».**	30-35k€ F et H Différence non significative (à noter que 80% des étudiants et étudiantes ayant obtenu ce diplôme sont en poursuite	42 k€ F 45k€ H

	d'étude un an après son obtention)	

II - Indicateurs relatifs aux actions mises en œuvre pour réduire les inégalités F/H

1. Existence d'un guide visant à sensibiliser les jurys constitués pour l'accès aux formations d'enseignement supérieur aux risques de discrimination	OUI - Les jurys des différents concours de BSB sont sensibilisés aux inégalités F/H et au risque de discriminations lors des briefs.
2. Existence d'un dispositif d'accompagnement des étudiantes, notamment de type mentorat ou tutorat	OUI - Le dispositif Pathfinder™ est conçu pour permettre à l'ensemble des étudiants et des étudiantes de tirer le meilleur de ces années à BSB. Grâce à un coaching personnalisé et illimité, à l'utilisation d'outils d'Intelligence Artificielle et aux ressources de BSB, les étudiants et les étudiantes trouvent le chemin qui leur correspond et qui leur permet de s'épanouir.
3. Existence d'un dispositif d'accompagnement à la parentalité à destination des étudiants et étudiantes	OUI - BSB est partenaire du Planning Familial pour l'accompagnement à la parentalité à destination des étudiants et étudiantes. Plus globalement, avec le programme One Health Center, l'ensemble des étudiants et des étudiantes trouvent de vraies réponses et une oreille attentive aux questions relatives à leur bien-être. Pour aborder la gestion du stress, du sommeil ou de la nutrition, mais aussi pour échanger sur des problématiques plus sensibles comme les addictions, le harcèlement ou la discrimination, des ateliers d'information et prévention seront régulièrement ouverts à l'ensemble des étudiants et étudiantes.
4. Existence de formations à l'égalité entre les femmes et les hommes, la lutte contre les stéréotypes et les discriminations, proposées par l'établissement à destination des étudiants	OUI - Tous les programmes de BSB intègrent 4 objectifs d'apprentissage, dont 1 en lien avec la responsabilité sociétale (« Se comporter en manager socialement responsable et ouvert sur l'international »). Dans ce cadre, l'ensemble des étudiants et étudiantes ont eu cours de leur cursus au moins un module en lien avec les thématiques suivantes : diversité de genre, diversité et discrimination, stéréotypes, inégalités femme-homme. BSB est également partenaire de la Ville de Dijon dans le cadre de l'Antenne Municipale et Associative de lutte COntre les Discriminations (AMACOD). Dans le cadre d'une convention, des formations « lutte contre les discriminations » sont organisés tous les ans.
5. Part des femmes dans les jurys lorsqu'un jury comportant trois membres ou plus est constitué pour l'accès aux formations d'enseignement supérieur dispensées par l'établissement	NON CONCERNE (les jurys de BSB ne sont composés que de deux membres)
6. Nombre et types d'actions de communication visant à favoriser l'implication de tous les étudiants et l'appropriation des enjeux de l'égalité entre les femmes et les hommes.	BSB est pleinement consciente de la persistance de certains stéréotypes de genre dans les contextes académiques et professionnels. Pour encourager et les étudiants, futurs managers, et les collaborateurs à favoriser la mixité, des conférences, tables rondes et projets de créativité sont mis en place chaque année pour faire changer les mentalités. L'événement phare annuel est la semaine de l'égalité autour du 8 mars (journée internationale des droits des femmes).